

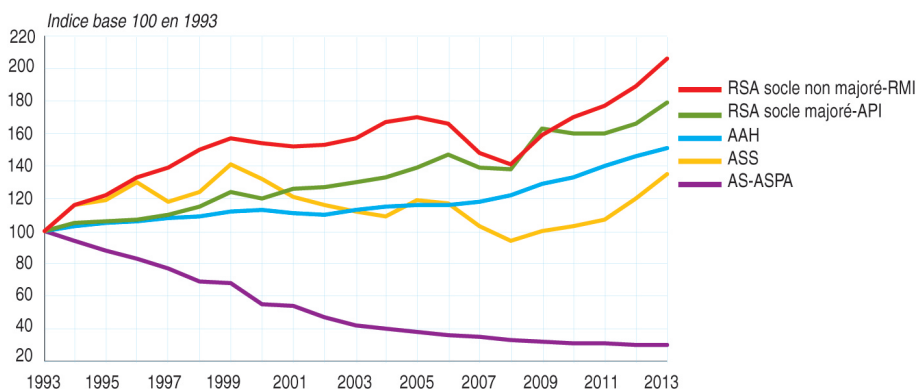
Vue d'ensemble

Parmi les huit minima sociaux existant en France métropolitaine, quatre d'entre eux couvrent 96 % des allocataires des minima sociaux de Midi-Pyrénées en 2013 :

- le Revenu de solidarité active (RSA) socle, avec ses deux volets le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement ;
- l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- l'Allocation adulte handicapé (AAH) ;
- l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS), à laquelle se substitue progressivement l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Ces quatre principaux minima sont versés à 173 400 personnes : 144 400 perçoivent l'un des trois minima destinés aux moins de 65 ans (RSA socle majoré ou non, ASS, AAH) et 29 000 perçoivent l'AS ou l'ASPA. Le RSA est une prestation entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Sa première composante, le RSA socle, a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), ainsi que certains dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité. Il est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole. Pour pouvoir bénéficier du RSA socle, il faut avoir au moins 25 ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants (ou attendre un enfant). L'extension du RSA aux jeunes actifs de moins de 25 ans pouvant justifier de deux ans d'activité professionnelle dans les trois dernières années est intervenue le 1^{er} septembre 2010. Le dispositif prévoit également un droit à l'accompagnement. La seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité. Un allocataire peut bénéficier simultanément de la composante socle et de la composante activité du RSA. L'ensemble assure en général un revenu plus élevé aux personnes en emploi. Le RSA activité seul n'est pas un minimum social. Le dispositif RSA s'est mis en œuvre progressivement dans un contexte de crise économique, pour atteindre son régime de croisière en 2011. En Midi-Pyrénées, le nombre total d'allocataires d'au moins l'un des quatre minima sociaux continue d'augmenter à un rythme accéléré en 2013 : + 5,8 % après une hausse de 5,0 % l'année précédente, de 2,7 % en 2011 et de 2,8 % en 2010. La dégradation du contexte économique depuis mi-2008, en dépit d'une amélioration en 2010, explique cette forte progression du nombre d'allocataires pour les dispositifs tournés vers la population en âge de travailler. C'est

5 Évolution du nombre d'allocataires des quatre⁽¹⁾ principaux minima sociaux en Midi-Pyrénées



Rupture de série en 2009 entre le RSA socle majoré et l'API

(1) Le RSA socle est un minimum social qui comporte deux volets : le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement

Sources : Caf, Carsat, MSA, Pôle emploi

notamment le cas du RSA socle non majoré : la hausse du nombre d'allocataires continue de s'accélérer : + 9,5 % en 2013 après + 6,7 % en 2012, + 4,2 % en 2011, + 7,0 % en 2010 et + 12,2 % en 2009, année de mise en place du nouveau dispositif RSA. Cette augmentation du nombre d'allocataires fait également suite à la revalorisation exceptionnelle de 2 % du barème du RSA en septembre 2013, prévu par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Cette revalorisation a fait entrer de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif.

Le nombre d'allocataires de l'ASS augmente quant à lui fortement, de 12 % après une hausse de 13 % l'année précédente, en lien avec le développement du chômage de longue durée.

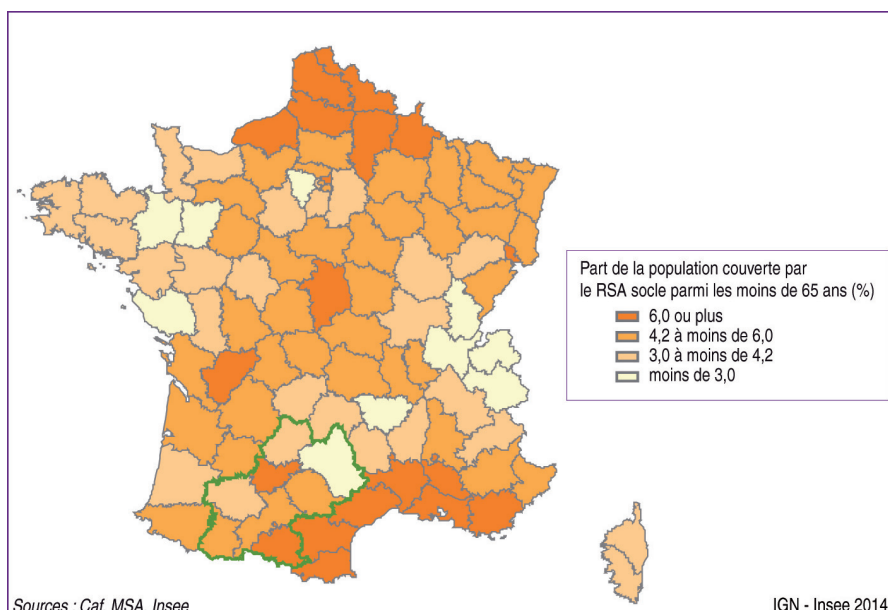
Le nombre d'allocataires de l'AS ou de l'ASPA continue de baisser en 2013 (- 1,3 %), comme l'année précédente (- 1,4 %). Cette diminution globale est le résultat de deux évolutions contraires : d'une part une hausse des entrées dans le

dispositif du fait de la revalorisation du plafond de ressources intervenue en 2009 pour le régime général, d'autre part une baisse des allocataires du régime agricole. Le nombre d'allocataires de l'AAH progresse de 3,2 %, mais de façon moins importante qu'en 2012 (+ 4,5 %), sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. La part de la population couverte en Midi-Pyrénées (3,4 %) est supérieure à celle sur l'ensemble du territoire métropolitain (2,8 %).

Revenu de solidarité active socle non majoré

Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) le 1^{er} juin 2009. Il remplace pour l'essentiel des aides déjà existantes et la plupart des bénéficiaires ont automatiquement basculé vers le RSA dès sa mise en place. Il demeure le minimum social le plus distribué en

6 Population couverte par le RSA socle non majoré en 2013



Sources : Caf, MSA, Insee

IGN - Insee 2014

7 Allocataires et population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012 - 2013 (%)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012 - 2013 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2013 (%)	Femmes au 31/12/2013	Hommes au 31/12/2013
Ariège	4 505	4 840	7,4	8 163	8 691	6,5	7,4	2 802	2 933
Aveyron	2 746	3 158	15,0	5 176	5 867	13,4	2,8	1 763	2 019
Haute-Garonne	27 407	30 318	10,6	49 812	55 196	10,8	5,1	16 975	18 708
Gers	2 812	2 985	6,2	5 390	5 652	4,9	3,9	1 798	1 806
Lot	2 774	3 018	8,8	4 969	5 356	7,8	4,1	1 649	1 901
Hautes-Pyrénées	4 057	4 396	8,4	7 591	8 242	8,6	4,7	2 542	2 678
Tarn	7 753	8 447	9,0	15 115	16 392	8,4	5,6	4 943	5 224
Tarn-et-Garonne	5 615	5 974	6,4	11 842	12 652	6,8	6,3	3 714	3 836
Midi-Pyrénées	57 669	63 136	9,5	108 058	118 048	9,2	5,0	36 186	39 105
France métropolitaine	1 302 600	1 409 500	8,2	2 478 500	2 679 300	8,1	5,1	-	-

* Bénéficiaires : représente les allocataires seuls et les allocataires et leur conjoint.
Sources : Caf, MSA, Insee

Midi-Pyrénées, comme au niveau national. Il représente plus d'un tiers des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima, soit 63 100 allocataires en 2013. Parmi eux, 181 jeunes de moins de 25 ans en bénéficient avec le nouveau dispositif. Quelque 36 200 femmes et 39 100 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, que ce soit comme allocataire direct ou en tant que conjoint de l'allocataire. En tenant compte des familles des allocataires, 118 000 personnes dans la région sont couvertes par le RSA socle non majoré, soit 5 % des moins de 65 ans.

Le poids du RSA socle non majoré est inégalement réparti sur le territoire français, avec une part de la population couverte allant de 1,8 % en Haute-Savoie à 9,8 % en Seine-Saint-Denis. Ce poids est également très disparate au sein de la région Midi-Pyrénées. Ainsi l'Aveyron, avec une

part de 2,8 %, fait partie des dix départements les moins touchés de France ; à l'opposé, l'Ariège (7,4 %) se situe dans les dix départements les plus concernés par ce dispositif.

Entre 2012 et 2013, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré continue d'augmenter, à un rythme accéléré par rapport à l'année précédente : + 9,5 % en Midi-Pyrénées, après + 6,7 % en 2012.

La hausse reste plus vive qu'en métropole et l'écart augmente. Elle s'accélère dans la plupart des départements de la région, hormis dans le Gers (+ 6,2 % contre + 7,2 %). En Aveyron, la hausse et son accélération sont les plus importantes de la région : + 15 %, alors qu'elle n'était que de 2,0 % en 2012.

L'augmentation du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré est directement imputable au contexte économique atone en 2012 et 2013 avec ses répercussions sur le

chômage ainsi qu'à la mesure de revalorisation exceptionnelle de 2 % du barème du RSA en septembre 2013, prévu par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Cette revalorisation a ainsi fait entrer de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif.

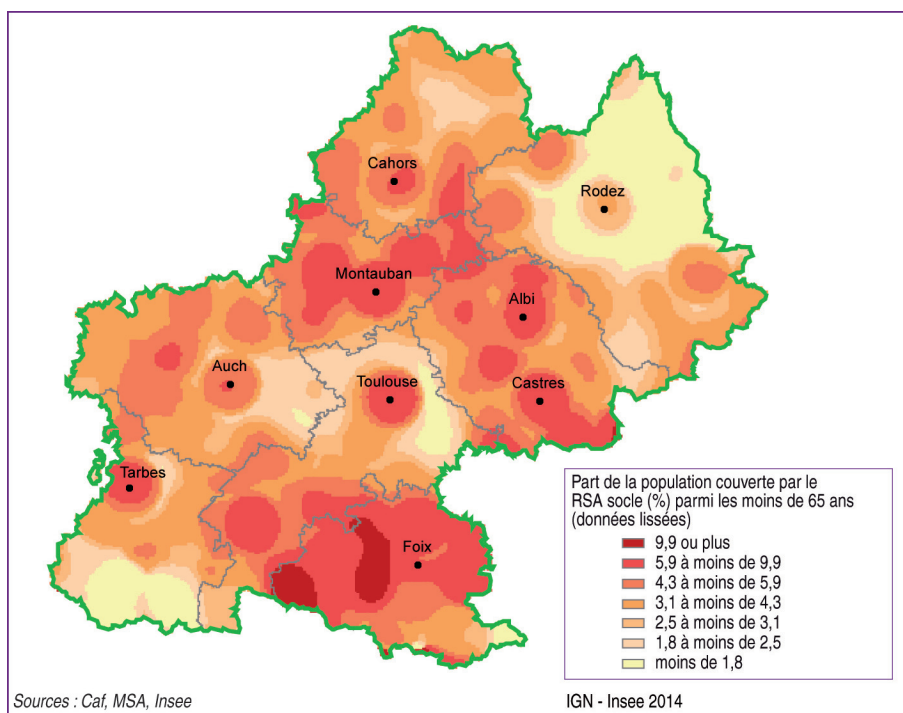
La population couverte par le RSA socle non majoré vit surtout dans les espaces urbains, notamment dans les grandes villes. Dans la commune de Tarbes, 11,3 % de la population des moins de 65 ans est couverte par ce dispositif ; cette part est également forte à Montauban (10,5 %) et dans sa périphérie. Castres et Albi sont aussi très touchées (9,0 % et 8,7 %) ainsi que Toulouse (8,3 %), contrastant avec leur couronne périurbaine où les allocataires du RSA sont moins nombreux (voir Fiches profil sur www.insee.fr).

Dans les départements les plus touchés, la géographie du RSA socle rappelle celle de la précarité financière. Ainsi en 2013, les bénéficiaires sont proportionnellement les plus nombreux en Ariège, ainsi que, dans une moindre mesure, en Tarn-et-Garonne et dans le Tarn. Les poches de grande précarité couvrent ainsi une large part du territoire régional.

Allocation de solidarité spécifique (ASS)

En 2013, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 19 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées, dont 45 % de femmes. Cette prestation est destinée aux demandeurs d'emploi qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix dernières années. Le nombre d'allocataires de l'ASS progresse très fortement en 2013 et 2012 (respectivement + 12 % et + 13 %). La hausse était nettement moins prononcée les années précédentes : 3,3 % en 2011, 3,4 % en 2010 et 6,4 % en 2009. Cette

8 Population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées en 2013



9 Allocataires de l'ASS en Midi-Pyrénées

	Allocataires				
	au 31/12/2012	au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Femmes 2013	Hommes 2013
Ariège	1 151	1 315	14,2	580	735
Aveyron	1 107	1 290	16,5	563	727
Haute-Garonne	6 483	7 317	12,9	3 340	3 977
Gers	998	1 066	6,8	518	548
Lot	1 201	1 307	8,8	588	719
Hautes-Pyrénées	1 709	1 911	11,8	917	994
Tarn	2 771	3 014	8,8	1 321	1 693
Tarn-et-Garonne	1 541	1 770	14,9	783	987
Midi-Pyrénées	16 961	18 990	12,0	8 610	10 380
France métropolitaine	377 700	418 300	10,7	-	-

Source : Pôle emploi

croissance plus vive qu'en France métropolitaine est à relier à celle du chômage, plus soutenue en Midi-Pyrénées depuis 2011.

L'augmentation est très importante dans certains départements de la région mais atteint son maximum dans l'Aveyron (+ 16,5 %). Elle est inférieure à la moyenne nationale (+ 10,7 %) dans le Gers, le Tarn et le Lot.

Les allocataires de l'ASS sont relativement moins nombreux en Haute-Garonne qu'ailleurs en Midi-Pyrénées : ce département regroupe 39 % des bénéficiaires de l'ASS de la région, mais 46 % des demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle emploi. À l'inverse, le Tarn concentre 16 % des allocataires de l'ASS de Midi-Pyrénées pour 13 % des demandeurs d'emploi indemnisés.

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'Allocation adulte handicapé (AAH) constitue, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social distribué dans la région comme au niveau national. Elle est versée à 53 600 personnes en 2013 en Midi-Pyrénées, soit à 31 % de l'ensemble des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima sociaux. Quelque 30 500 femmes et 34 000 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, soit directement, soit en tant que

conjoint(e). Avec leurs familles, ce sont quelque 79 300 personnes qui bénéficient de l'AAH, soit 3,4 % des moins de 65 ans.

Les allocataires sont relativement plus nombreux dans les Hautes-Pyrénées où sont implantés de nombreux établissements spécialisés. Dans ce département ainsi que dans le Lot mais aussi, de manière plus accentuée, dans le Gers et en Aveyron, l'AAH est versée à davantage d'allocataires que le RSA socle non majoré.

En 2013, le nombre des allocataires de l'AAH augmente de 3,2 % en Midi-Pyrénées plus qu'au niveau national (+ 2,6 %). La progression se poursuit sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. Le plafond de ressources a été sensiblement relevé, ce qui permet à davantage de personnes d'avoir accès à cette prestation.

La hausse du nombre des allocataires de l'AAH au niveau régional masque de fortes disparités par département : la croissance s'accélère dans les Hautes-Pyrénées et reste à un niveau soutenu dans le Gers (+ 4,4 %) alors qu'elle ralentit dans les autres départements. La part de la population gersoise couverte par ce dispositif devient en 2013 supérieure à celle de la métropole (4,0 % contre 2,8 %). Celle de la Haute-Garonne (2,6 %) est plus faible que celle des autres départements de la région et la seule en deçà

de la part métropolitaine. Les Hautes-Pyrénées sont toujours les plus touchées dans la région avec 4,5 % des moins de 65 ans couverts par ce dispositif.

Revenu de solidarité active socle majoré

Les bénéficiaires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont en grande partie ceux qui percevaient avant juin 2009 l'Allocation de parent isolé (API). Cependant, le public visé s'est élargi : le RSA socle majoré est désormais distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans alors qu'auparavant seuls ceux avec des enfants de moins de 20 ans pouvaient prétendre à l'API. En outre, lors d'une séparation, le parent isolé qui bénéficiait du RMI avec son conjoint pouvait garder cette dernière allocation, à condition de ne pas faire de demande d'API ; aujourd'hui, il bascule automatiquement dans le dispositif du RSA socle majoré.

En 2013, 8 600 parents isolés perçoivent le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées : la quasi-totalité des bénéficiaires sont des femmes (95 %). Avec les enfants, la population couverte s'élève ainsi à 25 000 personnes dans la région, soit 1,1 % de la population de moins de 65 ans, part comparable à l'ensemble de la métropole. La part de la population couverte est un peu plus élevée en Ariège, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne et la plus faible dans l'Aveyron. Au niveau régional, le nombre de personnes couvertes progresse fortement de 9,6 % en 2013 après avoir augmenté de 3,2 % en 2012, stagné en 2011 et baissé de 1,3 % en 2010.

10 Allocataires et population couverte par l'AAH en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2013 (%)	Femmes au 31/12/2013	Hommes au 31/12/2013
Ariège	2 940	3 004	2,2	4 305	4 347	1,0	3,7	1 689	1 928
Aveyron	5 373	5 498	2,3	7 970	8 167	2,5	3,9	3 203	3 641
Haute-Garonne	18 409	19 159	4,1	27 057	28 014	3,5	2,6	10 456	11 938
Gers	3 835	4 004	4,4	5 452	5 742	5,3	4,0	2 280	2 543
Lot	3 499	3 566	1,9	5 332	5 378	0,9	4,1	2 131	2 345
Hautes-Pyrénées	5 328	5 494	3,1	7 667	7 924	3,4	4,5	3 122	3 437
Tarn	7 204	7 442	3,3	10 607	11 005	3,8	3,7	4 353	4 671
Tarn-et-Garonne	5 335	5 441	2,0	8 558	8 716	1,8	4,3	3 281	3 503
Midi-Pyrénées	51 923	53 608	3,2	76 948	79 293	3,0	3,4	30 515	34 006
France métropolitaine	964 900	989 600	2,6	1 433 200	1 464 864	2,2	2,8	-	-

* Bénéficiaires : représente les allocataires seuls et les allocataires et leur conjoint.

Sources : Caf, MSA, Insee

11 Allocataires et population couverte par le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Allocataires	
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2013	Femmes Au 31/12/2013	Hommes Au 31/12/2013
Ariège	565	590	4,4	1 585	1 699	7,2	1,4	545	45
Aveyron	391	457	16,9	1 123	1 300	15,8	0,6	433	24
Haute-Garonne	3 687	3 997	8,4	10 295	11 393	10,7	1,0	3 835	162
Gers	398	432	8,5	1 178	1 265	7,4	0,9	406	26
Lot	330	353	7,0	908	983	8,3	0,8	334	19
Hautes-Pyrénées	621	666	7,2	1 780	1 881	5,7	1,1	638	28
Tarn	1 188	1 292	8,8	3 560	3 891	9,3	1,3	1 233	59
Tarn-et-Garonne	818	876	7,1	2 394	2 596	8,4	1,3	839	37
Midi-Pyrénées	7 998	8 663	8,3	22 823	25 008	9,6	1,1	8 263	400
France métropolitaine	194 900	201 900	3,6	558 200	581 500	4,2	1,1	-	-

Sources : Caf, MSA, Insee

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS), Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Deux allocations permettent d'atteindre le niveau du minimum vieillesse : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse

(AS) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), entrée en vigueur au début de l'année 2007. En 2013, ces allocations apportent un complément de ressources à 29 000 retraités midi-pyrénéens âgés de 65 ans ou plus, n'ayant jamais ou pas assez cotisé pour atteindre le seuil du minimum vieillesse. Ces allocataires, rattachés pour l'essentiel au régime général (67 % des allocataires) et au régime

agricole (18 %), représentent 17 % des allocataires des quatre principaux minima sociaux. Dans la région, la proportion d'allocataires parmi les plus de 65 ans diminue légèrement, passant de 5,2 % à 5,0 %, mais reste toujours supérieure à la moyenne nationale. En Midi-Pyrénées, davantage qu'en France métropolitaine, les allocataires de l'AS-ASPA sont majoritairement des femmes : 60 % pour la région et 56 % pour la métropole. Elles sont plus nombreuses en raison d'une espérance de vie plus importante que les hommes et de pensions de retraite généralement plus faibles.

En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires continue de baisser en 2013 (- 1,3 %), à un rythme comparable à celui de l'année dernière (- 1,4 %). Le nombre d'allocataires progresse légèrement dans le Tarn (+ 0,2 %) et un peu plus dans la Haute-Garonne (+ 0,4 %). A contrario, la baisse du nombre d'allocataires est très prononcée dans le Gers (- 3,7 %) et surtout en Aveyron (- 6,0 %), poursuivant en l'amplifiant la tendance de 2012.

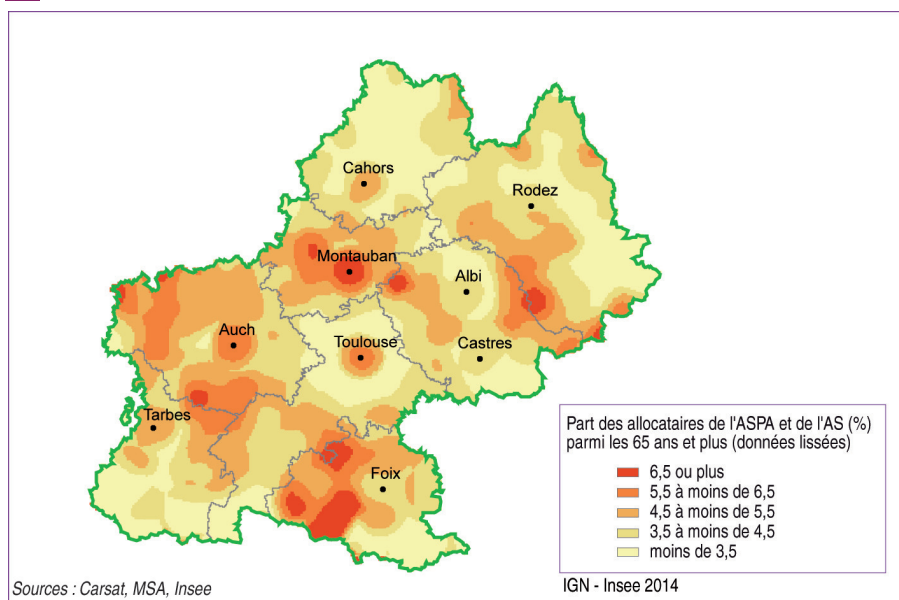
La revalorisation progressive du montant des retraites et l'augmentation du nombre de carrières complètes chez les femmes entraînent une baisse mécanique du nombre d'allocataires de l'AS-ASPA depuis sa création. Cependant, depuis 2003, la baisse ralentit dans la région par rapport à la décennie précédente : le nombre d'allocataires diminue de 3,4 % chaque année en moyenne entre 2003 et 2013, contre 8,3 % entre 1993 et 2003. En 2009, le plafond des ressources a été relevé, générant l'entrée de nouveaux allocataires dans le dispositif. Cette hausse est compensée par une diminution sensible du nombre d'allocataires rattachés au régime agricole.

Le caractère rural de la population âgée et une précarité plus grande dans l'ensemble de la population se combinent pour aboutir à une surreprésentation de l'AS et de l'ASPA dans quatre départements : le Tarn-et-Garonne, le Gers, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées.

12 Allocataires de l'ASPA et de l'AS en Midi-Pyrénées

	Allocataires					
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Part (%) parmi les 65 ans ou plus	Femmes au 31/12/2013	Hommes au 31/12/2013
Ariège	1 913	1 904	- 0,5	5,4	1 151	753
Aveyron	3 438	3 233	- 6,0	4,7	2 048	1 185
Haute-Garonne	9 622	9 662	0,4	4,9	5 607	4 055
Gers	2 775	2 673	- 3,7	5,7	1 685	988
Lot	1 858	1 815	- 2,3	4,0	1 146	669
Hautes-Pyrénées	2 857	2 809	- 1,7	5,2	1 781	1 028
Tarn	3 814	3 820	0,2	4,4	2 375	1 445
Tarn-et-Garonne	3 143	3 126	- 0,5	6,3	1 703	1 423
Midi-Pyrénées	29 420	29 042	- 1,3	5,0	17 496	11 546
France métropolitaine	502 158	498 100	- 0,8	4,4	278 148	219 406

Sources : CNAVTS, MSA, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

13 Allocataires de l'ASPA et de l'AS en Midi-Pyrénées en 2013

Sources : Carsat, MSA, Insee

IGN - Insee 2014